

Ici et ailleurs

Ordres judiciaire

La désignation de Mme H. **Stranart**, aux fonctions de juge de la jeunesse au tribunal de Bruxelles, est renouvelée pour un terme de deux ans prenant cours le 1^{er} juin 2006 (AR du 10 mars 2006).

M. J.-P. **Agneessens**, président de chambre et juge d'appel de la jeunesse à la cour d'appel de Mons, est admis à la retraite à dater du 31 mai 2006 (AR du 20 juillet 2005)

Conseil supérieur de l'adoption : nominations

Suite à la réforme de l'adoption qui avait pour objectif de définir une procédure permettant d'établir un équilibre entre les intérêts de l'enfant et ceux de ses futurs parents, un Conseil supérieur de l'adoption chargé de formuler des avis, propositions ou recommandations et de rédiger tous les deux ans, un rapport d'activités, a été créé. Il est présidé par le Professeur Verwilghen (UCL) et composé de divers représentants des organismes d'adoption, un juge, un médecin, ... et les classiques représentants des instances de la Communauté française : SAJ, SPJ, CCAJ, etc.

«L'après Joe» ...

Dans l'ensemble des mesures adoptées par le gouvernement de la Communauté française dans le cadre de «L'après Joe», figurent quelques mesures en matière d'enseignement et notamment le renforcement et la pérennisation des services d'accrochage scolaire qui vont passer de huit à douze (un à deux par province et trois à Bruxelles). Quel est le lien entre Joe et les SAS ? Aucun, pourquoi ?

... dans l'enseignement

...

Outre les SAS, le gouvernement entend aussi modifier les liens entre les écoles et l'aide à la jeunesse et renforcer la lutte contre le décrochage scolaire. Derrière un discours éculé (combien de ministres n'ont-ils pas renforcé la lutte contre le décrochage scolaire, combien de dispositifs ne se sont-ils pas surajoutés pour appréhender ces questions ?), on trouve des mesures préexistantes, présentées différemment : orientation plus rapide vers le SAJ, abaissement des critères déterminant ce qu'est un demi-jour d'absence injustifié (dans tous les cas, une absence à la première heure de cours), ... Nul doute : le nombre de décrochés va encore augmenter.

... et l'aide à la jeunesse

En matière d'inscription, force est de constater que les mesures adoptées par le passé pour éviter les refus d'inscription arbitraires n'ont pas donné les résultats escomptés. Un décret viendra renforcer le dispositif visant à lutter contre ces refus abusifs ; l'objectif de la mesure : lutter contre la ghettoïsation des écoles. On demande à voir.

Recours indépendant ?

Les Services droit des jeunes proposent la création d'un organe de recours indépendant (les exclusions sont passées de 776 à 1 365 entre 1999 et 2005 pour le seul réseau de la Communauté française et il n'y a pratiquement aucun recours qui aboutisse) à l'image de ce qui existe en matière de recours contre les décisions des Conseils de classe. Il s'agit de la seule manière d'éviter

que l'instance qui se charge de statuer sur le recours soit juge et partie. On sait que ce système ne règlera pas tout mais il aurait le mérite de montrer aux écoles qu'elles sont surveillées et qu'elles doivent justifier leurs décisions, surtout justifier ce qui a été mis en œuvre avant d'en arriver à une exclusion. Des dents vont grincer dans les salles de profs.

Dans la France de Sarkozy...

Ségolène Royal, la très médiatique candidate du PS à la candidature présidentielle, a commencé à sortir du bois pour révéler des éléments de sa politique. Pour bien marquer les préoccupations principales qui, une fois de plus, vont venir pourrir cette campagne pour la présidence, le thème qu'elle a choisi d'aborder c'est ... la politique sécuritaire du ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy, qu'elle juge trop molle. Elle a ainsi plaidé pour l'enfermement des jeunes primodélinquants dans «des systèmes d'encadrement à dimension militaire» (ah ! L'armée : bonne à tout faire et recyclable à merci !), l'envoi en stage de parents déficients (tiens, ça nous rappelle quelque chose), la mise sous tutelle de leurs allocations familiales et le retrait des collèges «des gamins qui y font la loi et qui pourrissent la totalité d'un établissement scolaire».

...Ségolène est la Reine...

Y a pas à dire, ça donne le ton et ça la place, bien que ce soit difficile, très à droite de Sarko qui rigole très franchement. Ce dernier, pas en reste du tout, stigmatise l'impunité garantie dont bénéficient

les jeunes et les mesures qui ne servent à rien comme l'admonestation ou la remise aux parents. Une politique de prévention de la délinquance des mineurs doit faire une place beaucoup plus grande à la responsabilisation des intéressés. Ses propositions concernent tous les aspects de la vie des jeunes. Elles vont du «soft» : éloignement du mineur de son lieu de résidence habituelle, exécution de travaux scolaires adaptés pour réhabiliter l'école et redonner le goût de l'étude, l'implication des parents en leur imposant de faire examiner leur enfant par un psychiatre ou un psychologue lorsque l'autorité judiciaire le requiert.

... mais Sarko reste Empereur

À la fermeté : avertissement judiciaire (une admonestation quoi), obligation de réparer le dommage causé (parce qu'avant, il ne fallait pas réparer), imposer une mesure d'*«activité de jour»*, (c'est-à-dire une incitation au travail) et bien sûr le centre éducatif fermé dans le cadre d'un contrôle judiciaire ou d'une peine d'emprisonnement assortie du sursis avec mise à l'épreuve ou encore dans le cadre de la libération conditionnelle. Et pour compléter ce dispositif, il propose d'y adjoindre le placement extérieur, c'est à dire la possibilité de placer un mineur en centre éducatif fermé, dans le cadre d'un aménagement de peine prononcé en cours d'incarcération, ce qui permet d'éviter ce qu'il est convenu d'appeler «une sortie sèche». Il y ajoute la nécessité d'une réponse rapide (qui importe tout autant que son contenu), la procédure de jugement immédiat ou quasi im-

médiat et enfin la majorité à 16 ans dans le cas d'un mineur récidiviste.

Ça risque d'inspirer bien du monde chez nous.

Émigration illégale

Le concept d'émigration illégale foisonne récemment dans le discours politique au sujet de tous ceux qui en Afrique ou ailleurs se disent qu'ils vont aller tenter leur chance ailleurs. Il devient donc illégal de vouloir quitter son pays ! Dans l'histoire, ce concept est pourtant lié à des régimes totalitaires. Pensons à ceux qui cherchaient à franchir le rideau de fer qui étaient tirés comme des lapins. Pourtant, nul ne peut être empêché de quitter son propre pays.

Le mode d'éducation ...

Une étude suisse, réalisée par **Alain Clémence**, professeur à l'Institut des sciences sociales et pédagogiques de Lausanne, a passé en revue trois styles d'éducation: directif, libertaire et participatif. Elle démontre que les enfants élevés en douceur sont les meilleurs à l'école et que c'est en dialoguant avec ses enfants qu'on les rend sûrs d'eux et bons à l'école. «*Alors que l'on a tendance à accuser aujourd'hui le laxisme parental de tous les maux - de la violence des jeunes à l'échec scolaire - nous avons découvert qu'au contraire, une éducation autoritaire exerce une influence négative sur les résultats des enfants à l'école et sur l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes et de leurs compétences.*» Il y a donc bien un style d'éducation qui induit la réussite scolaire !

...influence ...

Dans les familles où l'on discute beaucoup, où les enfants participent à l'élaboration des règles, où l'on négocie, les performances scolaires des jeunes sont nette-

ment meilleures. Ils ont davantage confiance dans leurs compétences. A l'inverse, une attitude trop autoritaire ou trop laxiste provoque des échecs scolaires, parce qu'elle repose sur la claire différence entre le jeune et l'adulte - celui-ci ayant toujours raison - l'enfant ne se sent pas impliqué puisqu'il n'a aucune part aux décisions le concernant: école, loisirs, copains, argent de poche, natel (GSM), vêtements, etc.. Ce style est particulièrement défavorable aux garçons. Alors que c'est à leur propos qu'on pense souvent qu'il faut serrer la vis.

...la réussite scolaire

Enfin, dans une éducation libertaire, c'est l'enfant qui prend les décisions le concernant. Il n'y a en général aucune discussion. Les parents, épuisés par les conflits, baissent les bras. La responsabilité qui incombe aux jeunes est trop lourde; par réaction, ils deviennent impulsifs. C'est une éducation qui est particulièrement défavorable aux filles. Notons enfin que ce que les parents ressentent comme un compromis est souvent perçu par leurs enfants comme du laxisme. En outre, pour les parents, ce sont les pères qui détiennent l'autorité, alors que pour les enfants, ce sont clairement les mères. Heureusement, en Belgique, on a inventé le stage parental pour imposer aux parents le bon mode d'éducation à appliquer à leurs enfants !

Pétition «anti-sécuritaire» ...

Une pétition a été lancée à la suite des événements dramatiques fortement médiatisés et chargés émotionnellement (Joe, Anvers,...) qui, selon les auteurs, peuvent «être considérés comme exceptionnels par leur gravité mais qui ont mis en lumière le malaise de toute une société». Chaque événement repose la

question de la sécurité mais selon des lectures variables et souvent opposées, qui tentent de désigner des responsables. Depuis plusieurs années, les mesures proposées et appliquées souvent dans l'urgence concernent le seul volet sécuritaire : réorganisation et accroissement des forces de l'ordre, nouvelles définitions de délits, durcissement des peines, extension de la télésurveillance... D'autres politiques, à visée émancipatrice restent sans réponse.

... contre les replis identitaires.

La pétition demande donc que le droit de se déplacer librement et la sécurité définie au sens large soient assurés de la même manière pour l'ensemble des individus dans le pays, sans distinction de classe, d'origine, de genre, d'apparence ou d'idée, et sans que les droits des uns ne s'imposent au détriment des droits des autres et que soient mises en oeuvre et renforcées les politiques soutenant la rencontre entre citoyens, le brassage et la mixité sociale, contre les fractures sociales et les replis identitaires de tous ordres. (www.petitiononline.com/opensoc0/petition.html)

Être ou ne pas être ...

«*Il n'existe pas de parents démissionnaires. Je ne connais pas une seule personne qui ne veuille pas le bien de son enfant. Peut-être ne sait-elle pas comment faire. Mais interrogez les parents : aucun ne vous dira qu'il souhaite que son enfant de trois ans se retrouve en prison quand il en aura dix-huit. Je n'ai jamais entendu cela*» dixit **Marie Arena**, PCF – Compte Rendu Intégral - 13 (2005-2006) - 02 Mai 2006.

... démissionnaire

Pourtant, le gouvernement de la Communauté française vient d'accepter de mettre en œuvre le

stage parental applicable aux parents qui manifestent un désintérêt caractérisé à l'égard de la délinquance d'un mineur condamné et que ce désintérêt contribue au problème du mineur. Tout est sans doute dans la nuance : on peut manifester un désintérêt caractérisé à l'égard de la délinquance de son enfant sans être démissionnaire bien entendu ! De qui se moque-t-on ?

Droit de mourir ...

La Fédération des Centres de service social réclame que la proposition de loi sur l'aide forcée aux sans-abri soit débattue. Cette proposition qui fait suite au décès de deux «*sans-abri*» l'hiver dernier, vise à mettre en place un dispositif de secours d'urgence pour les personnes sans-abri qui permettrait aux CPAS d'agir dans certaines conditions sans le consentement de la personne lorsqu'elle encourt un péril grave. La fédération dénonce la précipitation et le manque de concertation et estime qu'il y aurait lieu d'étudier la possibilité de proposer d'autres solutions qui ne feraient pas revenir à la loi sur le vagabondage tout en permettant aux personnes visées de vivre, de se soigner et de mourir dans la dignité et la liberté.

... dans la dignité

«*L'aide forcée pose des questions complexes et sensibles sur le plan éthique, juridique et méthodologique*» estime-t-elle. Une telle loi peut avoir des conséquences sur l'identité du travail social en opérant un glissement de la notion de confiance vers celle de contrainte. Par ailleurs, on peut imaginer les risques de dérive sécuritaire si des garanties fortes ne sont pas respectées. Ceci vaut également pour les soins forcés pour les «*sans-papiers*» en grève de la faim.